

Le langage
Langue et symbole

André Sauge

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

*De Troubetzkoy à Ortigues :
D'une définition du phonème, l'autre
Et d'une définition du symbole, également l'autre*

Mes remerciements et ma reconnaissance à Jean-Paul Bronckart, ayant exercé en tant que professeur de didactique des langues à la FAPSE (Genève) qui a bien voulu lire le texte qui suit et dire son accord avec sa thèse centrale sur le phonème, laquelle rejoint ses propres conclusions dans une recherche en cours sur les manuscrits de F. de Saussure (de *l'essence double du langage*) et à Christian Desfilets, professeur à l'université Laval (Québec) dont la lecture amicale a été décisive pour en rendre lisible l'argumentation.

Les études sur l'ouvrage d'Edmond Ortigues, *Le Discours et le Symbole* (1962) sont rares. A ma connaissance, la plus importante, intitulée « Edmond Ortigues et le tournant

linguistique », a été celle de Vincent Descombes, publiée dans la Revue de l'*Homme*, Numéros 175-176, en 2005, issue d'une communication en 2003 à l'université de Rennes, quarante ans après la publication de l'ouvrage. Or Vincent Descombes voit ce tournant linguistique en philosophie, et non à proprement parler, en linguistique même. Significativement, pour nous du moins, à aucun moment il ne prend en considération la définition du symbole langagier, à laquelle Ortigues pourtant consacrait une dizaine de pages (60 à 69) du chapitre « Problème général de la signification » et dont nous verrons qu'elles auraient pu réorienter de manière importante les démarches des linguistes.

A l'intérieur de ces pages, Ortigues n'affirmait-il pas :

« On peut dire qu'un mot est un signe, mais un phonème? Comment l'appellerait-on signe puisqu'il n'a pas de signification? Et cependant le phonème n'est pas chose purement physique, il possède une valeur élective, une valeur de langage opposable et combinable à d'autres de même ordre. *Un phonème est un symbole*¹. D'une façon générale, tout ce que Saussure appelle « valeur » doit s'entendre très exactement comme valeur symbolique. Nous appellerons symboles les éléments formateurs du langage en tant qu'ils sont constitutifs de la convention linguistique, c'est-à-dire de la possibilité de parler à... » (1962, p. 65-66) ?

Ces éléments formateurs du langage, ou plutôt des langues – dire humaines, ce serait s'exprimer par pléonasmе – ce sont, outre donc les phonèmes, les monèmes, les lexèmes et les morphèmes, bref tous les *signes* de la langue, union insécable, selon la formule de Saussure, d'une face signifiante renvoyant à du signifié.

Or cette conception du signe en tant que symbole est passée comme inaperçue, ou n'a pas été jugée digne d'être retenue par les linguistes. Nous venons de voir que Vincent Descombes n'en fait pas état dans son « hommage » à Edmond Ortigues ; il suffit de consulter la bibliographie de quelques ouvrages de linguistes pour constater que *Le Discours et le Symbole* n'est jamais mentionné, loin donc qu'il en soit tenu compte dans un exposé sur le signe, par exemple.

A quoi tient ce silence ? D'abord au fait, probablement, qu'Ortigues n'a pas suffisamment distingué la définition qu'il donnait du symbole langagier d'une autre conception du symbole, contradictoire avec la doctrine saussurienne, dont aucun linguiste ne conteste la pertinence, celle de l'arbitraire du signe. S'il est vrai que, selon les distinctions de Peirce, ce qui distingue le symbole (l'interprétant, ce dont le sens doit être interprété) des relations iconique et indicielle, c'est qu'il fait sens dans le contexte d'une convention, dans la symbolisation, le lien entre le signifiant ou la forme (l'anneau du mariage, par exemple) et le signifié (fidélité, unité) peut être motivé. En aucun cas, dans le signe langagier, la relation signifiant – signifié n'est symbolique en ce sens-là.

Ensuite, Ortigues mettait au même niveau que celle des langues toute convention ou pacte solidarisant des individus à l'intérieur d'un ensemble donné : « les symboles sont les matériaux avec lesquels se constituent une convention de langage, un pacte social, un gage de reconnaissance mutuelle entre des libertés » (p. 61). Or est-il bien vrai que la façon dont la langue symbolise est la même que celle d'un « pacte social » du type du Symbole des Apôtres, par exemple ? La grande différence d'avec un pacte du type du Symbole des Apôtres, c'est que la langue, en tant que symbole, institue un accord, tacite, entre ses usagers, accord qui leur permet de communiquer entre eux, tandis qu'un Symbole, du type de celui des Apôtres, implique l'existence préalable d'une langue à l'appui de laquelle est élaboré un discours – un ensemble de propositions – sur lequel un groupe humain (une société) à un moment donné de son histoire se met d'accord en *admettant* que cet ensemble de propositions énonce correctement le statut des puissances invisibles qui gouvernent les choses et les hommes. Un symbole au sens d'une convention ou d'un pacte est circonstanciel ; il n'énonce pas une relation

1 C'est moi qui souligne.

vraie entre le visible et l'invisible, il énonce ce que l'on tient pour vrai, et il est donc destiné à être avéré ou démenti. Si une langue est conventionnelle, ce que Saussure, par exemple, admettait, elle ne l'est pas de la même façon qu'un pacte social. A l'intérieur de la langue, le lien entre le plan manifeste (les signifiants) et l'invisible auquel il renvoie (les signifiés) n'est pas circonstanciel, il n'est ni vrai, ni faux, il est fait de relations nécessaires, et arbitraires au sens où la relation signifiant – signifié n'est pas motivée par l'aspect, par exemple, des choses que les signifiés permettent de désigner dans tel ou tel contexte de leur usage.

Enfin, en disant que « le phonème est un symbole », Ortigues commettait une infraction contre la définition du phonème par Troubetzkoy, définition qui, depuis le moment où elle a été formulée, est l'objet d'un consensus parmi les linguistes et les anthropologues.

Il semble qu'Ortigues, en 1962, aurait dû dire, comme Troubetzkoy, que « les sons concrets qui figurent dans le langage sont plutôt de simples symboles matériels des phonèmes² ». On considère communément en effet parmi les linguistes (et les chercheurs en neurosciences) que le signifiant, défini comme « image acoustique » par de Saussure, selon la doctrine élaborée par Troubetzkoy lui-même, est une abstraction mentale insaisissable sur le plan sonore de la chaîne parlée, voire, comme cela est dit dans le *Dictionnaire de linguistique* (Dubois *et alii*), inessentiel sur ce plan (sonore) : « Le caractère phonique du phonème est accidentel ». Lévi-Strauss aurait plutôt dit : « le phonème symbolise en tant qu'il est un terme, en lui-même insaisissable, dans une structure ».

Nous voici en présence d'un problème et d'un débat potentiel.

Le problème est celui d'une définition qu'Ortigues a donnée du symbole, en compréhension bien plus précise que celle de Peirce, par exemple, en extension, regroupant des espèces symboliques différentes et inconciliables entre elles. Cette dilution de la notion dans le processus de son extension ne tient pas à un défaut dans la compréhension du concept. Il vaut donc la peine de voir si l'application stricte du concept à la langue permet de l'expliquer mieux que ne le feraient d'autres concepts.

Il vaut également la peine de frotter entre elles les deux définitions du phonème, celle de Troubetzkoy et celle qui est implicite dans l'affirmation que le phonème est un symbole. Nous commencerons par cette confrontation puisque, quel qu'en soit le résultat, elle nous reconduira à la question du symbole et donc de la langue dans sa globalité.

I- Des « sons concrets » au symbole en passant par le phonème

Première étape : la définition du phonème par Troubetzkoy et sa critique

Que les 'sons' de la langue relèvent d'une catégorie particulière, c'est ce qui a été définitivement mis en évidence, à partir de 1928, par les linguistes actifs au sein du « Cercle de Prague », notamment par Troubetzkoy en collaboration avec R. Jakobson. Il ne s'agit pas de contester ce fait historique. Il s'agit d'en réexaminer le statut.

A ce moment-là, Troubetzkoy expliquait :

« [Les] unités phonologiques qui [...] ne se laissent pas analyser en unités phonologiques encore plus petites et successives, nous les appellerons des *phonèmes*. Le phonème est donc la plus petite unité phonologique de la langue étudiée. La face signifiante de chaque mot existant dans la langue se laisse analyser en phonèmes et peut être représentée comme une suite déterminée de phonèmes³ ».

2 *Principes de phonologie* (1938), 1^{ère} édition, revue et corrigée 1976, Klincksieck, 2005, p. 40.

3 *O. c.*, p. 37-38.

Plus loin, p. 38 : « Les phonèmes sont donc les *marques distinctives* des silhouettes des mots. »

« Les phonèmes sont réalisés par les sons du langage (ou d'une façon plus précise par les sons de la parole ou du discours) dont chaque acte de parole est constitué. Ces sons du langage ne sont jamais les phonèmes eux-mêmes, puisqu'un phonème ne peut contenir aucun trait qui ne soit pas phonologiquement pertinent, ce qui est impossible pour un son du langage effectivement produit. » Puis vient la formule déjà citée (p. 40).

Voici la présentation que Bergougnoux donne de la théorie (*Encyclopædia Universalis*, article « Principe de Phonologie ») :

« [...] les sons du phonéticien et les unités du phonologue ne se recouvrent pas. Le phonologue ne doit envisager en fait de son que ce qui remplit une fonction déterminée dans la langue. On voit ici précisée l'issue « fonctionnelle » que représente la phonologie, contre les impasses où s'était fourvoyée la phonétique expérimentale, embarrassée par la labilité d'un signal dont la variété des signatures acoustiques ne s'accordait pas avec *l'unité de perception et d'identification*⁴. En effet, les tracés et les images obtenus par instrumentation diffractaient les représentations d'une même phrase prononcée par plusieurs locuteurs – ou par un seul locuteur dans des conditions différentes – en une infinité de graphes peu conciliables. D'où la tentation d'en appeler à la psychologie pour résoudre la question posée par la conversion verbale des sensations auditives.

Afin de s'abstraire de l'empirie des réalisations (correspondant aux intentions du locuteur) et des énigmes de la psychologie (correspondant aux interprétations de l'auditeur), Troubetzkoy choisit de se fier à l'observation des démarcations opérées par la substitution d'une forme à l'autre. Si le mot reste perçu comme identique, les deux formes sont déclarées équivalentes et constituent un seul et même phonème : la différence de leur réalisation en fait des allomorphes. Sinon, il y a deux phonèmes distingués par au moins une corrélation d'opposition. Les francophones qui roulent les *r* (à l'italienne) ne produisent pas un phonème différent de la majorité de la communauté linguistique : il y a en français un seul *r* avec deux réalisations différentes, « grasseyée » et « roulée », correspondant à deux phonèmes distincts en arabe où ils sont transcrits respectivement « gh » et « r », dans *Ma-gh-r-eb* par exemple.

Avec la phonologie, le signifiant, transcrit depuis les années 1880 en A.P.I. (alphabet phonétique international), devient non seulement homogène mais aussi formalisable, algébrique. Les notations fonctionnent à titre de sténographie d'un ensemble ordonné de relations négatives et non plus comme un moment de la substance sonore du discours. Chaque unité du système, décomposable en une série d'oppositions déterminées par les distinctions (ou « marques distinctives ») mises en évidence par la permutation, constitue un élément qui se définit à l'intérieur de la structure d'une langue donnée. Ainsi, l'écriture du /t/, utilisée pour transcrire l'occlusive sourde dentale, ne note pas exactement le même phonème en français et en anglais puisque l'anglais inclut deux traits de relation négative supplémentaires (avec la fricative sourde dentale et avec l'allophone aspiré) non pertinents en français. Du fait que les corrélations n'ont pas de réalisation indépendante (un trait sonore ne peut être actualisé phonologiquement sans quelques autres simultanément), le phonème peut être considéré comme l'atome de la langue : « Le phonème ne peut être défini d'une façon satisfaisante, ni par sa nature psychologique, ni par ses rapports avec les variantes phonétiques – mais seulement et uniquement par sa fonction dans la langue. Qu'on le définisse comme la plus petite unité distinctive (L. Bloomfield) ou comme marque phonique dans le corps du mot (K. Bühler) – tout cela revient au même : à savoir que toute langue suppose des oppositions „phonologiques“ distinctives et que le phonème est un terme de ces oppositions qui ne soit plus divisible en unités 'phonologiques' distinctives encore plus petites⁵. »

4 C'est moi qui souligne.

5 Gabriel BERGOUNIOUX, « PRINCIPES DE PHONOLOGIE, Nikolaï Sergueïevitch Troubetzkoy - Fiche de lecture », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 8 octobre 2020. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/principes-de-phonologie/>

a- Conséquences de la définition en anthropologie

Cette définition ou plutôt cette conception du phonème (« ensemble ordonné de relations négatives et non plus [...] moment de la substance sonore... » ; « chaque unité du système, décomposable en une série d'oppositions déterminées par (des) ... 'marques distinctives' ... constitue un élément qui se définit à l'intérieur de la structure d'une langue donnée ») a eu une influence décisive sur l'idée qu'il existait un symbolisme, instituteur de la socialité et donc des sociétés, qui s'exprime aussi bien dans les langues que dans les liens de parenté, les rites, les religions, les arts, voire en économie. C'est à l'appui de cette conception que Lévi-Strauss faisait l'hypothèse de l'existence d'une « structure », en quelque sorte, « symbolisant » toutes les institutions humaines, y compris celle de la langue.

Dans un article de 1945⁶, il affirmait que la « naissance de la phonologie a bouleversé la situation » de l'anthropologie et de la sociologie (in : *Anthropologie structurale*, 1958, p. 39). Il poursuivait :

« La phonologie ne peut manquer de jouer, vis-à-vis des sciences sociales, le même rôle rénovateur que la physique nucléaire, par exemple, a joué pour l'ensemble des sciences exactes. En quoi consiste cette rénovation, quand nous essayons de l'envisager dans ses implications les plus générales ? C'est l'illustre maître de la phonologie, N. Troubetzkoy, qui nous fournira la réponse à cette question. Dans un article programme⁷, il ramène, en somme, la méthode phonologique à quatre démarches fondamentales : en premier lieu, la phonologie passe de l'étude des phénomènes linguistiques *conscients* à celle de leur infrastructure *inconsciente* ; elle refuse de traiter les *termes* comme des entités indépendantes, prenant au contraire comme base de son analyse les *relations* entre les termes ; elle introduit la notion de *système* : « La phonologie actuelle ne se borne pas à déclarer que les phonèmes sont toujours membres d'un système, elle montre des systèmes phonologiques concrets et met en évidence leur structure » ; enfin elle vise à la découverte de *lois générales* » [*Ibidem*].

D'où l'application que l'anthropologie fait de cette rénovation aux problèmes de parenté (p. 40-41) :

« Comme les phonèmes, les termes de parenté sont des éléments de signification⁸ ; comme eux, ils n'acquièrent cette signification qu'à la condition de s'intégrer en systèmes ; les "systèmes de parenté", comme les "systèmes phonologiques", sont élaborés par l'esprit à l'étage de la pensée inconsciente ; enfin la récurrence, en des régions éloignées du monde et dans des sociétés profondément différentes, de formes de parenté, règles de mariage, attitudes pareillement prescrites entre certains types de parents, etc., donne à croire que, dans un cas comme dans l'autre, les phénomènes observables résultent du jeu de lois générales, mais cachées ».

Les théories lacanienne du signifiant, derridienne de l'archigraphème s'enracinent également dans cette conception du phonème, terme défini par ses relations, mais sans identité stable saisissable, pure abstraction, « élaboré par l'esprit à l'étage de la pensée inconsciente ». Entre nous, Lévi-Strauss, Lacan, Derrida, Foucault, Althusser, etc., l'esprit lui-même a cédé la place au « cerveau » et à l'homme neuronal, grâce à la contribution de Chomsky, qui, aux yeux de certains, a établi que la syntaxe est un programme génétiquement codifié et donc identique

6 Publié sous le titre « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie » dans, *Word. Journal of the Linguistic Circle of New York* (1945) p. 1-21.

7 Lévi-Strauss cite l'article publié en français « La Phonologie actuelle », in : *Psychologie du langage*, Paris, 1933, p. 243.

8 En vérité, il n'y pas d'analogie exacte entre les « phonèmes, éléments de signification » et les « termes de parenté, éléments de signification ». Pris en eux-mêmes, les termes de parenté « signifient », considérés en eux-mêmes, les phonèmes ne signifient rien.

pour toute l'humanité⁹. C'est une organisation structurale, dont les paramètres sont constants – je les rappelle : infrastructure *inconsciente* ; les *termes* ne sont pas des entités indépendantes, ne sont analysable que les *relations* entre les termes, organisées en *système*, ce qui autorise à viser la découverte de *lois générales* – qui permettrait d'affirmer l'existence d'un *symbolisme* sous-jacent à tous les domaines qui organisent les rapports des individus dans une société et qu'en tous ces domaines, ce qui est essentiel, objet possible d'une science, ce sont les relations et non les termes, et non, donc, sur le plan social, les individus.

De grands pans de l'édifice des savoirs construit dans la seconde moitié du XXe siècle ainsi qu'une grande part des doctrines philosophiques reposent sur une définition qui a transformé un élément des langues humaines, le phonème, en un être de fiction, en « esprit » (Geist, Ghost), pour sûr « volatil », mais dont il faut postuler l'existence sur le plan mental.

b- Défaut de la définition du phonème par Troubetzkoy

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

⁹ Je n'ai pas pensé nécessaire de récuser la théorie de Chomsky, puisque la thèse que j'expose affirme que l'organisation mentale qui sous-tend l'usage d'une langue repose sur le double niveau *d'articulation du signe* (niveau de base : les phonèmes, formants du second niveau, le signe en tant que relation « signifiant – signifié »). La nécessité de la succession des unités discrètes du plan de la signification (phonèmes, lexèmes, morphèmes) est la donnée élémentaire de toute syntaxe, troisième niveau d'articulation. L'articulation « noms » « verbes » (ou « verbes » « nom ») n'est pas universelle.